



NOTE DE TRAVAIL

RÉUNION ENQUÊTES ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG) À L'ÉCHELON DIVISION (2008)

Montréal, 13 – 18 octobre 2008

ORGANISATION DE LA RÉUNION

(Note présentée par le Secrétariat)

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note décrit les dispositions prises en vue de la tenue de la Réunion Enquêtes et prévention des accidents à l'échelon division (AIG/2008). Ces dispositions complètent celles des documents intitulés Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon division (Doc 8143-AN/873/3) et Réunions de l'OACI — Organisation des travaux — Directives du Conseil (Doc 7986-C/915). Il est à noter que le Conseil a suspendu l'application du paragraphe 8, 3^e Partie, Doc 8143, qui prévoit l'établissement de procès-verbaux abrégés.

2. PLAN D'ORGANISATION

2.1 Un projet de plan d'organisation de la réunion que la Commission de navigation aérienne a approuvé le 23 octobre 2007 a été communiqué à tous les États contractants, aux États non contractants et à certaines organisations internationales sous couvert de la lettre SD 37/1-08/3 du 25 janvier 2008, qui les invitait à indiquer dans quelle mesure ils seraient prêts à l'accepter. Aucune modification n'a été apportée au plan. Lors de l'examen final par le Conseil, un amendement mineur a été proposé et approuvé. Le plan d'organisation est reproduit en appendice à la présente note et il sera soumis à l'approbation officielle de la réunion.

2.2 Le plan prévoit l'établissement d'un comité qui s'occupera de tous les points de l'ordre du jour.

2.3 Le plan indique le calendrier dans le cadre duquel il est prévu que la réunion achèvera ses travaux sur les points de l'ordre du jour. Cependant, le plan sera ajusté au cours de la réunion par un groupe de coordination (voir paragraphe 5). Un bulletin diffusé quotidiennement (décrit au paragraphe 7.3) tiendra la réunion informée de toute modification du plan.

2.4 L'attention de la réunion est appelée sur les dispositions des Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon division (Doc 8143-AN/873/3), 3^e Partie, paragraphes 7.1.1, 7.3, 7.4 et 7.5, relatives à l'institution d'organes supplémentaires jugés nécessaires pour faciliter la tâche de la réunion.

3. OUVERTURE DE LA RÉUNION

3.1 La séance plénière d'ouverture aura lieu le lundi 13 octobre 2008 à 10 heures, au siège de l'OACI à Montréal. Les chefs de délégation se réuniront le même jour à 9 h 30 heures pour examiner les questions administratives liées à l'organisation et aux méthodes de travail de la réunion.

4. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS (délégués, suppléants, conseillers et observateurs)

4.1 Le bureau d'inscription, qui est situé au rez-de-chaussée du Centre de conférences de l'OACI, sera ouvert le dimanche 12 octobre 2008, de 15 à 19 heures, et le lundi 13 octobre 2008, de 8 à 17 heures, et tous les jours ouvrables du 14 au 18 octobre, de 8 h 30 à 17 heures.

5. GROUPE DE COORDINATION

5.1 Un groupe de coordination sera institué conformément aux Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon division, 3^e Partie, paragraphe 7.6. Il tiendra une brève séance après chaque journée de travail, s'il y a lieu, pour coordonner les travaux de la réunion. Il suivra constamment la progression des travaux d'après les comptes rendus du comité sur les activités de chaque jour et sur les plans et besoins futurs.

6. HORAIRE DES TRAVAUX

6.1 Compte tenu de l'expérience acquise lors de réunions antérieures, l'horaire ci-après est proposé pour les séances :

Matin : 9 h 30 – 12 h 30

Après-midi : 14 heures – 16 h 30

Le groupe de coordination se réunira à 16 h 45

Il y aura une courte pause-café au milieu de la séance du matin et une autre au milieu de celle de l'après-midi.

7. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

7.1 Les délégués sont invités à limiter le nombre d'exemplaires des notes de travail qu'ils demanderont à celui qui leur sera nécessaire pendant la réunion.

7.2 Des ordres du jour ne seront établis que pour les séances plénières.

7.3 Un bulletin sera diffusé chaque jour ouvrable. Les délégués y trouveront de brèves indications sur la progression des travaux, les dispositions relatives aux séances et les sujets qui seront traités, ainsi que sur toute autre question présentant un intérêt pour les délégués.

7.4 Chaque participant recevra un **dossier de rapport** sous couverture jaune où il pourra insérer les rapports adoptés en séance plénière.

APPENDICE

RÉUNION ENQUÊTES ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS (AIG) À L'ÉCHELON DIVISION (2008)

PLAN D'ORGANISATION

ORGANE	Sujet de l'ordre du jour	13 AU 18 OCTOBRE 2008											
		L		M		M		J		V		S	
		13		14		15		16		17		18	
		matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi
<i>Plénière</i>		P	C	C	C	C	C	R	C	C	C	R	P
Comité	1.1												
	1.2												
	1.3												
	1.4												
	1.5												
	1.6												
	1.7												
	2												
	3												
	4												
	5												
	6												
	7												

LÉGENDE :

- P — PLÉNIÈRE
- C — COMITÉ
- R — EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT

— FIN —